

# LE SITE PRIMARYBIDPARIS.FR

**Categories:** [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

**Tag:** [Enquête](#)



Le site propose un produit original. Le private equity. Il s'agit d'investir à travers des obligations sur des actions non cotées. Le gain repose sur d'éventuelles plus values. Les obligations émises par ces sociétés sont toujours rémunérées à un taux élevé mais le risque de perte est de 100 % si la société est mise en liquidation. Le site a 12 jours d'existence à la date de publication de cet article. Nous déconseillons tout investissement.

## Le site internet

Il a été créé le 12/11/2025. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/primarybidparis.fr>

## Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

## Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 07 43 13 07 84

Il s'inscrit dans une série intéressante :

swissquotepatrimoine.com	07 43 13 07 12
gambuli-ramber.legal	07 43 13 07 68
primarybidparis.fr	07 43 13 07 84
posettes.com	07 43 13 07 90

Le numéro 07 43 13 10 20

Il s'inscrit dans une série intéressante :

monservicefinancier.com	07 43 13 10 01
primarybidparis.fr	07 43 13 10 20
pretfinom.com	07 43 13 10 31
propulsebyca-gestion.eu	07 43 13 10 38

## **Les faux noms**

Le site utilise :

- M. Maxime DELATTRE

## **Les produits**

Il est proposé d'investir dans des obligations de sociétés non cotées avec un taux d'intérêt important. Il est proposé 4 secteurs dont notamment les parkings ! Nous publions la "belle plaquette" de présentation de ce produit très peu connu.

[La-plaquette-du-site-primarybisparis.fr.pdf](#)

Nous publions un extrait d'un mail envoyé :

*"PrimaryBid est une plateforme d'investissement de premier plan spécialisée dans l'accès aux placements privés et aux obligations non cotées, sélectionnées avec soin. Forte de son expertise, notre entreprise évolue au sein d'un écosystème financier reconnu et soutenu par des partenaires de confiance."*

## **Les informations juridiques**

Il est usurpé le nom d'une VRAIE société. Nous publions le lien vers son site <https://primarybid.fr/>

Il a été ajouté paris et hop le tour est joué. En cas de recherches, vous arrivez sur le vrai site ! Elle est totalement étrangère à cette arnaque.

## Conclusion

### **Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?**

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plaît, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israéliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

### **Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :**

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

## ATTENTION !

**Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.**

**Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.**

**Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>**

*Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.*

*Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.*

